



H.D.F.
INFO
N° 8

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

PAS DE TRÊVE ÉLECTORALE !

Certaines organisations syndicales pensent qu'il ne faut pas agir pendant la période électorale des élections présidentielles. Mauvais calcul à notre avis car le gouvernement lui continue de mettre en œuvre sa politique de démantèlement des services publics.

C'est une pratique de certains syndicats qui augure mal de ce qui va se passer après l'élection d'un nouveau président de la République et d'une nouvelle Assemblée Nationale !

Du côté du SNES, pas de trêve électorale. Et pour cause, le ministère de l'éducation nationale continue d'avancer sur son projet d'évaluation des personnels par les chefs d'établissements tandis que pour hors de France les mesures contre les personnels se multiplient.

Dans les COM, les non renouvellements à Mayotte sont renvoyés par le Ministre sur le vice-Recteur et la DRH du ministère, et en Polynésie plus de 50 postes de CPE et d'enseignants sont supprimés.

A l'étranger, le MAE met les bouchées doubles pour restreindre les effectifs des établissements culturels. L'AEFE met en œuvre la même politique qui consiste à supprimer des postes d'enseignants alors qu'elle crée des postes d'encadrement dont les fameux coordonnateurs délégués de l'AEFE serviteurs zélés de cette politique. Il est vrai que ce type d'emploi est loin d'avoir fait la preuve de son utilité et qu'il faut se rappeler pourquoi ils ont été créés... récompenser les personnels du siège !

Autre danger, les dossiers au point mort sur l'augmentation du forfait de l'avantage familial, l'évolution de l'ISVL, la situation des recrutés locaux et dernier problème en date les recrutements d'expatriés et de résidents où l'administration veut recruter des personnels à sa botte.

Le SNES ne se laissera pas influencer par ceux qui mélangent syndicalisme et politique. Il est à l'écoute des collègues qui mènent la lutte sur le terrain et qui ont montré que c'était la bonne voie pour obtenir des résultats.

Pas de trêve électorale, agissez, syndiquez-vous et imposez aujourd'hui ce que vous voulez pour demain !

Paris, le 13 mars 2012

SOMMAIRE

1. Grève en Polynésie suite aux suppressions massives de postes dans l'Education
2. Compte rendu du comité technique de l'AEFEdu 7 mars 2012
3. Recrutement des résidents 2012
4. Recrutement à la Mission Laïque Française

1. Grève en Polynésie suite aux suppressions massives de postes dans l'Education

En Polynésie française la FSU, en intersyndicale, a lancé une forte mobilisation contre l'annonce des suppressions de postes jamais égalée dans un COM ni dans un DOM depuis 4 ans. Avec 80 postes d'enseignants en moins soit 4,4% de la dotation et 7 postes de CPE soit 15 % ? l'Education en Polynésie va subir une restructuration qui va à l'encontre de la scolarisation pour tous. Le Vice-Recteur, M. Cirioni, se retranche derrière sa lettre de mission et son rôle de simple porte-parole. C'est faux puisqu'il sait très bien invoquer ses pouvoirs déconcentrés pour d'autres compétences. Face au refus d'une audience, nous avons déposé un préavis de grève durant lequel il était tenu de négocier. Une seule rencontre sans effets. La deuxième étant soumise à une condition inacceptable sur le nombre restreint des représentants n'a donc pas eu lieu. Toutefois cela a permis d'ouvrir le dialogue avec le Ministère territorial à qui M. Cirioni a fait des propositions en réduisant à 4 suppressions pour les CPE et à 62 pour les enseignants. Pour la FSU on est loin du compte ! Il faut non seulement garder les 7 postes de CPE mais en obtenir encore 7 si l'on veut être dans les ratios nationaux par rapport à une académie au fort coefficient de dispersion, puisque nous couvrons un territoire immense formés d'îles éloignées les unes des autres.

La suppression de 33 postes de PLP due aux réformes professionnelles ne doit pas cacher le manque de structures (BTS, CAP) que réclament les syndicats depuis longtemps. Les projets du territoire en la matière ont été déposés à la DGESCO en octobre mais sans dossiers argumentés de chiffres le MEN ne les a pas retenus. Nous avons donc eu également une rencontre avec le Ministre territorial, M. Nena, pour être associé à la carte scolaire qui reste à définir.

Une journée de grève a permis de montrer une forte mobilisation (43% enseignants, 76% CPE, 62% adjoints d'éducation, 30% ADJAENES, 56% ATEC) tant dans les îles où les structures professionnelles des CETAD (post-cinquième) sont menacées de fermetures ou de mutualisation des moyens, qu'à Tahiti où tous les établissements sont les pénalisés. Les actions vont continuer dans chaque établissement notamment lors des prochains C.E où parents et personnels déposeront des motions et voteront contre la DGH. Des actions médiatiques continueront et d'ors et déjà une audience a été réclamée dès le retour du Vice-Recteur. L'intersyndicale redéposera un nouveau préavis de grève si rien n'a bougé.

2. Compte rendu du comité technique de l'AEFE du 7 mars 2012

Intervention préalable du SNES

Le SNES-FSU met en avant la « crispation » de l'administration concernant plusieurs points qui touchent à la vie syndicale, voire aux règlements qui l'encadrent. De nombreux échanges ont eu lieu sur des missions syndicales, comme à Madagascar, qui jusque-là ne posaient aucun problème. Nous demandons que les textes et les droits s'appliquent. Les points concernant les atteintes au droit de grève, déjà évoqués dans cette instance, sont de toute importance et les textes doivent être rappelés. Enfin, des commissaires paritaires locaux se heurtent à des administrations hostiles sur les conditions de préparations des CCP de recrutement, dont tout le monde connaît l'importance dans le réseau. Nous demandons que des solutions soient rapidement trouvées, notamment en Chine ou en Allemagne. L'administration s'engage à fournir des informations dans les plus brefs délais !

Brazzaville

A la demande du SNES, l'administration donne des informations sur la situation. Le lycée a été fermé le lundi et, par une chaîne de sms, les personnels et les élèves en ont été avertis ;

seuls 19 élèves s'étaient présentés. Si la communauté scolaire n'a pas directement subi de pertes humaines, une cinquantaine de famille ont connu des dégâts matériels allant jusqu'à la perte de leur domicile. Le lycée se situe en dehors du périmètre de « risque » autour du dépôt de munition.

CARTE DES EMPLOIS 2012-2013 (3^{ème} phase)

SECTEUR AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

BILAN du Secteur : +2

expatriés : +1

résidents : + 1

CAMEROUN (Lycée Savio, Douala)

Glissement d'un poste de résident d'histoire-géographie en poste de lettres. L'AEFE nous certifie que le poste d'histoire-géographie est occupé par un contrat local de grande qualité d'où cette transformation.

GHANA (Ecole française, Accra)

Glissement d'un poste de résident en histoire-géographie en poste d'anglais. Le poste de résident en histoire-géographie, créé lors du dernier CT ne convenait pas d'où cette modification.

GUINEE EQUATORIALE (Ecole française, Malabo)

La création d'un poste de principal s'explique par une structure en évolution. Un projet immobilier ayant l'appui de l'Etat local serait à l'étude et ferait écho à la forte demande des sociétés françaises d'un enseignement poursuivi jusqu'en Terminale.

MALI (Lycée liberté, Bamako)

Glissement de deux postes de résident : le premier de lettres-histoire à lettres et le second de lettres-anglais à anglais

NIGERIA (lycée de Niamey)

Glissement d'un poste de résident de mathématiques en sciences physiques

REP DEMOCRATIQUE DU CONGO (Lycée Descartes, Kinshasa)

Ouverture d'un poste de résident en mathématiques.

SENEGAL (Lycée Mermoz, Dakar)

Glissement d'un poste de lettres modernes en lettres permettant ainsi d'ouvrir le vivier de recrutement.

SECTEUR AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE

BILAN du Secteur : +2

Postes d'expatriés : -1

Postes de résidents +3

ANGOLA, Luanda, Lycée Alioune-Blondin Bèye

Fermeture d'un poste expatrié Histoire-Géographie et ouverture d'un poste de résident Histoire-Géographie pour résidentialiser un vrai-résident (conjoint).

ARGENTINE, Buenos Aires, Collège Franco-Argentin de Martinez

Ouverture d'un poste de résident Histoire-Géographie correspondant à une demande récurrente de l'établissement afin d'augmenter le nombre de résident très limité dans ce collège.

CHILI, Conception, Lycée Charles-de-Gaulle

Ouverture d'un poste de résident de SES pour cause de progression de l'homologation.

SECTEUR MAGHREB - MADAGASCAR

BILAN du Secteur : +2

Postes d'expatriés : 0

Postes de résidents : +2

ALGERIE, Lycée international, Alger : glissement d'un poste de résident lettres classiques en résident lettres.

MAROC, Lycée Victor Hugo, Marrakech :

Fermeture d'un poste de résident mathématiques. Il y a création d'un poste de conseiller pédagogique (CP).

MAROC, Lycée Lyautey, Casablanca :

Glissement d'un poste de résident lettres-anglais en résident anglais.

Glissement d'un poste de résident mathématiques-sc-physiques en résident mathématiques.

Glissement d'un poste de résident Comm.administr.bureautique en résident lettres Modernes.

Le SNES interroge l'Agence sur le dernier glissement. L'Agence nous répond que les effectifs sont à la baisse et la création d'un poste de CP en éco-gestion permettra d'assurer le suivi.

TUNISIE, Lycée Gustave Flaubert, La Marsa :

Glissement d'un poste de résident lettres Modernes en résident lettres classiques.

Ouverture d'un poste de résident technologie

Ouverture d'un poste de résident Histoire Géographie.

TUNISIE, Collège Charles-Nicolle, Sousse :

Glissement d'un poste de résident mathématique en résident sc-physiques chimie.

TUNISIE, Lycée P.M.F, Tunis :

Fermeture d'un poste de résident adm B

Ouverture d'un poste de résident Adm catégorie A. Le SNES demande des précisions. L'Agence répond que c'est le poste du chef des services des examens.

Ouverture d'un poste de résident technologie

MAROC, Gr-Sco Paul Gauguin, Agadir :

Le SNES demande l'ouverture d'un poste de résident de lettres. L'Agence nous répond qu'il y aura un recrutement en contrat local.

A l'occasion de la carte scolaire, le SNES intervient pour rappeler que la carte d'implantation des conseillers pédagogiques à **MADAGASCAR** semble poser problème. Rien que cette année, 3 postes de conseillers pédagogiques en lettres sont offerts au recrutement (l'un fixé à Tananarive, l'autre à Tamatave et un CP établissement à Majunga). L'Agence nous assure que cela ne pose pas problème et qu'il s'agit du résultat de la réflexion sur les besoins dans l'Ile. Dont acte. Le SNES intervient aussi sur un poste d'expatrié de lettres classiques transformé en poste de conseiller pédagogique en lettres classiques lors du précédent CT. Pour les collègues il semble indispensable que les lettres classiques soient dispensées dans l'établissement. Or, en septembre, ce poste a été publié sans mentionner le caractère indispensable de l'enseignement du latin. Le SNES rappelle que les profils des conseillers pédagogiques doivent être discutés au Conseil d'établissement. Il est essentiel aussi, pour éviter ce type d'erreur, que le SNES HDF, utilisant les remontées des sections SNES, puisse en discuter avec l'Agence avant la publication. Le secteur géographique informe le CT, que les collègues victimes d'une carte scolaire lors du précédent CT devraient pouvoir trouver un point de chute lors du recrutement des résidents à Madagascar.

SECTEUR ASIE - MOYEN ORIENT

BILAN du Secteur : 0

expatriés : - 2

résidents : + 2

CAMBODGE, Lycée Descartes de Phnom Penh

Fermeture d'un poste de résident administratif (agent comptable). Le SNES reste dubitatif dans un contexte d'instabilité de la direction de l'établissement et de renouvellement complet de l'équipe de direction. L'AEFE avance que cela répond à une demande du comité de gestion qui veut reprendre en main la gestion financière du lycée et dispose de ressources locales.

INDE, Lycée français de Pondichéry

Le SNES s'élève contre l'inconséquence des choix opérés pour l'enseignement des SES : le poste d'expatrié a été fermé, sans création d'un poste de résident. A la perspective que l'enseignement des SES soit assuré par un enseignant expatrié de STG, le SNES oppose la défense des qualifications des enseignants et le risque qui pèserait sur l'identité de la filière ES, seule en place avec la filière S. Le secteur Asie réexaminera la situation et s'engage à donner des informations complémentaires..

JERUSALEM, Lycée français

Ouverture d'un poste de résident en SVT.

LIBAN, Beyrouth, Collège protestant

Ouverture d'un poste de résident en EPS.

LIBAN, Beyrouth, Lycée franco-libanais Verdun

Fermeture d'un poste de résident en SES. L'Agence indique qu'il est non pourvu depuis 2 ans et que l'enseignement sera assuré par un recruté local.

LIBAN, Tripoli, Lycée franco-libanais

Glissement d'un poste résident de philosophie en anglais : l'Agence indique qu'il y a sur place un enseignant docteur en philosophie qui assurera l'enseignement des deux matières.

QATAR, Lycée Bonaparte de Doha

Ouverture d'un poste de résident en histoire-géographie. Le SNES a argué de la montée des effectifs pour la demande d'ouverture d'un poste de CPE.

SYRIE, Lycée Charles De Gaulle de Damas

Fermeture d'un poste d'expatrié CP de SES et de CPE faisant fonction de chef d'établissement. L'établissement fonctionne avec 690 élèves et un ancien proviseur à la retraite embauché par le comité de gestion. Des solutions sont à l'étude pour passer les examens dans les pays environnants Il n'y a plus de personnel détaché sur place, mais les supports de postes (6 expatriés et 19 résidents) sont gelés pour être éventuellement affectés ultérieurement.

VIETNAM, Lycée français international Marguerite Duras d'Hô Chi Minh-ville

Ouverture d'un poste de résident EPS.

SECTEUR EUROPE

BILAN du Secteur :-1

Postes d'expatriés : -3

Postes de résidents : +2

ALLEMAGNE, Lycée français de Berlin

Suppression de deux postes de résidents (lettres classiques et allemand). L'AEFE affirme qu'il n'y a pas de CE au LFB, donc pas de vote possible. Elle justifie la fermeture du poste en allemand par la baisse des effectifs et la présence d'un vivier important. Le SNES explique que les locuteurs natifs ne sont pas nécessairement formés pour enseigner leur langue encore moins à des élèves francophones surtout en collège. L'AEFE dit qu'ils comprennent le problème et que si les effectifs élèves augmentent ils pourront à nouveau créer un poste, mais ce n'est pas une promesse. Néanmoins, cette situation ne répond pas aux besoins de l'établissement.

AUTRICHE, Lycée de Vienne

Un poste de lettres/histoire devient lettres classiques

BULGARIE, Lycée Victor Hugo de Sofia

Suppression du poste de gestionnaire comptable expatrié.

L'Agence explique que la personne a demandé sa réintégration et qu'un personnel franco-bulgare fait le travail en ce moment.

CHYPRE

Un poste résident en maths devient maths/physiques et un lettres/histoire devient lettres modernes

GRECE, Lycée franco-hellénique, Athènes

Un poste de résident lettres classiques devient lettres modernes.

NORVEGE. Lycée René Cassin, Oslo

Suppression d'un poste de gestionnaire. Malgré les protestations du SNES localement, des parents, des enseignants, suite à un audit de l'agence, le poste reste supprimé. Il sera occupé par un contrat local mais l'agence assure qu'elle aidera au recrutement et à sa formation ce qui ne résout en rien les problèmes soulevés localement.

ROYAUME UNI,

CFBL

Un résident du premier degré devient CPE. Il s'agit d'un personnel de direction, reçu au concours. Il est titularisé comme professeur des écoles pour un an mais travaille comme CPE.

Création d'un poste d'histoire géographie.

Lycée Charles de Gaulle

Un poste de résident SES devient résident en Espagnol

SUISSE, Zurich

Un poste de résident en maths/physiques devient résident en maths

SUIVI DE CT

Ces questions déjà très souvent abordées en CT ont été reprises par le SNES

Extension d'indemnités

Une demande complémentaire a été faite par Bercy concernant la suppression des groupes 7 et 8 d'expatriation. ; un élément de chiffrage a aussi été demandé par Bercy pour les faisant fonction dans le groupe 4

Congé maladie :

La bonne nouvelle, dont le SNES, qui porte ce dossier depuis de nombreuses années, ne peut que se féliciter, est que le texte serait dans le « circuit définitif de signature depuis ce lundi. Mais cette bonne nouvelle intervient alors que les fonctionnaires voient s'appliquer la journée de carence (voir ci-dessous).

Avantage familial

Le SNES rappelle l'injustice de la suppression de l'avantage familial en Allemagne. L'Agence répond qu'elle travaille cette question avec la tutelle et Bercy.

Le SNES interpelle aussi l'Agence sur le projet de généralisation de paiement des D.A.I au Maroc et le non respect par conséquent des accords de mai 2010. Après des grèves importantes des personnels, des accords avaient été négociés avec l'AEFE. Ces accords précisait que les droits annuels d'inscription ne concerneraient que les personnels dont les enfants seraient entrés dans le réseau après avoir payé un droit de première inscription l'année précédente. L'AEFE répond qu'il n'y a pas de réponse maintenant mais, qu'en tout état de cause, ce serait pris en compte dans le calcul de l'avantage familial.

ISVL

Le SNES est intervenu pour que les organisations syndicales représentatives fassent des propositions par rapport à l'évolution des ISVL d'avril. Compte tenu de la date tardive, ces demandes seront transmises cette semaine. Le SNES-FSU interviendra, comme précédemment, sur la base des remontées des sections. Une réunion du groupe de travail est prévue le 22 mars sur les principes généraux d'évolution de l'ISVL à l'avenir.

Conseillers pédagogiques :

Le SNES rappelle que la question des quotités de décharge des conseillers pédagogiques a déjà été soulevée. A cette date, certains établissements ne connaissent toujours pas le nombre exact d'heures ce qui pose problème alors que les établissements préparent la rentrée prochaine et notamment commencent à réfléchir sur les répartitions de service. Selon l'administration, les établissements, qui sont en relation avec les secteurs géographiques, ont cette information. Il ne devrait donc s'agir que de cas à la marge. Quant à la cartographie d'implantation des conseillers pédagogiques que nous avons demandée, elle est en cours d'élaboration mais a subi du retard.

[RECUTEMENT DES RESIDENTS 2012 \(voir article 2 de ce HDF Info\)](#)

MISE EN PLACE DU JOUR DE CARENCE

La circulaire fonction publique du 24 février 2012 faisant suite à la loi de finance met en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, un prélèvement d'une journée de salaire (y compris HSA et ISVL) lors d'un congé maladie. Il ne s'applique pas en cas d'accident du travail ni de congé maternité.

De même qu'il condamne cette mesure injuste pour les salariés en France, du public comme du privé, le SNES s'insurge contre cette double peine pour les agents de l'AEFE : ils sont déjà ponctionnés d'une journée de salaire et de la moitié de l'ISVL durant les 30 premiers jours d'un congé maladie. Le jour de carence a été institué alors que le statut de la fonction publique de 1984 prescrit que le traitement est maintenu intégralement pendant les trois premiers mois de maladie. Un comble, la loi de finance modifie le statut.

En l'état, l'AEFE applique la loi. Certes. Mais, qu'elle n'entrave pas les décisions de justice, qu'elle ne fasse pas appel contre l'arrêt Smart rendu par le Conseil d'Etat qui invalide la ponction de l'ISVL lors d'un congé maladie.

CARTE DES EMPLOIS DU SIEGE

Une fois de plus aucun document n'a été remis aux représentants des personnels sur la carte des emplois du siège. Tout nous sera donné en réunion de dialogue social et sera validé en CT de juillet !

Le secrétaire général, a fait l'exposé des principales mesures. Il a rappelé le cadre général des restrictions : d'ici 2013, 10 postes de mis à disposition (MAD) à rendre au MAEE et dans le cadre de la RGPP, 3 emplois à supprimer. Depuis 2009, 4 MAD ont été rendus et les 3 suppressions faites !

Pour la suite, deux services ont été choisis comme prioritaires : la DRH et le service pédagogique. Il n'y aura pas de licenciements et pas de rupture de contrat dicit le secrétaire général.

Le DRH devient secrétaire général adjoint.

Deux postes du service juridique passent à la DRH : un suite à un départ à la retraite et un autre par départ volontaire d'un contractuel.

La partie juridique des personnels est transférée à la DRH. Le service juridique garde les autres questions (établissements,)

Comme dans tout autre établissement public ou ministère, le SNES demande que soit soumis au CT l'état des emplois prévu pour la rentrée 2012 et l'année 2013. Il demande également l'organigramme général des services de l'établissement public.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La direction de l'AEFE a décidé de se lancer dans des offres de contrats d'apprentissage. Cette décision a été validée en CA sans l'aval des représentants des personnels. Ces contrats d'apprentissage sont offerts à des étudiants en licence professionnelle par alternance.

La question avait déjà fait l'objet d'un exposé au précédent CT. Cette fois les textes réglementaires nous ont été communiqués.

Par contre la lecture de ces textes a montré que le dossier ne correspondait pas aux exigences des textes. En effet, le décret n°92-1258 du 30 novembre 2012 prévoit que la demande d'agrément déposé en préfecture doit être accompagné de l'avis du CT sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis.

Or en fait le secrétaire général n'a rien soumis par écrit au CT sur ces sujets. Un vote sur le principe a été imposé par le directeur adjoint. La FSU a voté contre, l'UNSA-Education s'est abstenue. L'avis du CT est contre.

Si cet avis n'était pas rendu, la demande d'agrément serait entachée d'irrégularité.

COORDONNATEURS DELEGUES DE LA DIRECTION DE L'AEFE:

Force est de constater que la direction a soit la mémoire courte soit une vision partisane de l'application de ses textes.

La question des compétences de ces personnels avait longuement été débattue en CT du 7 décembre 2011. Il faut rappeler que le SNES est opposé à la création de ces postes dans un contexte où l'AEFE supprime des postes d'enseignants.

Par ailleurs le SNES est intervenu dans ce même CT pour que les dits personnels n'interviennent pas sur les questions de gestion des personnels qui relèvent des CCP locales.

Pour autant nous assistons à de nombreuses dérives où les coordonnateurs s'immiscent dans la gestion des personnels. Rappelons que celle-ci relève tout d'abord des chefs d'établissements, du SCAC et de la DRH.

SUIVI DE QUESTIONS DIVERSES

a- Fonctionnement des instances au Canada

Le problème de la consultation des dossiers par les commissaires paritaires est abordé comme lors du comité technique (CT) précédent. L'administration confirme que les classements des dossiers doivent être effectués par le secrétariat du SCAC selon le barème établi par la CCPLA. Dans les pays où plusieurs établissements existent, le classement des dossiers doit être centralisé sous la responsabilité du conseiller culturel de l'Ambassade (SCAC).

b- Bolivie : conclusion de la mission de l'administration conduite à la Paz

Suite aux problèmes de fin d'année opposant les personnels du lycée de La Paz, à leur direction, l'agence avait mandaté le coordonnateur de zone afin d'effectuer une mission d'évaluation administrative dans cet établissement. Des rappels ont été effectués auprès du chef d'établissement afin que l'établissement puisse retrouver un climat de sérénité ce qui semble être le cas en ce début d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Question du LF de Berlin : Les collègues titulaires français employés par le Sénat de Berlin peuvent-ils bénéficier d'un détachement direct ?

L'AEFE dit que la question doit être posée au MEN ce que le SNES ne manquera pas de faire.

Difficultés rencontrées par les commissaires paritaires en Allemagne et en Chine

Intervention du S3 Allemagne sur le fait que l'on ne laisse pas assez de temps aux commissaires paritaires pour examiner les dossiers. M. Pujol cite partiellement le texte de référence. Dans l'arrêté organisant les CCPLA est mentionné que les dossiers doivent être mis à la disposition des commissaires paritaires 8 jours avant la CCPL. Comme cela est difficile dans les réseaux, l'habitude voulait que les commissaires se rendent sur place la veille. Finalement M. Négrel propose que la question soit retravaillée avec la DRH.

Droit de grève à Jakarta.

Le chef d'établissement a rappelé le droit de grève aux personnels locaux. Il a aussi expliqué ce droit aux parents, servant de médiateur, annonce l'AEFE.

Le SNES dit que la réponse est hors sujet et demande à nouveau à ce que le droit de grève soit rappelé.

Emirats Arabes Unis. Convention d'occupation précaire

A Abou Dhabi, de nombreux personnels de l'établissement sont logés dans un immeuble situé à l'intérieur de l'enceinte du lycée. Pour ce qui concerne les personnels enseignants logés, de nouvelles concessions de logements leur ont été notifiées en décembre dernier avec une hausse du loyer applicable à compter du 1er septembre 2011. Cette hausse se base sur la proposition de la commission locale de logement présidée par le COCAC à laquelle siègent des représentants des enseignants.

L'Agence envisage de passer sous le régime des conventions d'occupation précaire (COP) à compter de septembre 2012, régime plus adapté à la situation des enseignants logés.

Précisions demandées par le SNES: qui a déterminé le taux d'abattement ? Sans réponse.

Qui a rédigé la convention, et si c'est l'AEFE, pourquoi le modèle agence n'est il pas pris en compte ? Pas de réponse non plus (la personne responsable n'est pas présente).

Choix des spécialités dans le réseau AEFE notamment la spécialité « informatique et sciences du numérique »

L'Agence fournit une réponse en précisant qu'elle favorise la mise en oeuvre du plus grand nombre de spécialités, partout où cela est possible. Elle suit donc de près l'évolution de la situation en ce qui concerne la mise en place de l'ISN. La question de l'ouverture de cette spécialité est à l'étude et pourra dépendre localement :

- de l'adéquation du parc informatique et de la disponibilité des salles équipées ;
- du vivier d'élèves intéressés en regard des effectifs des TS de nos établissements ;
- du nombre d'enseignants véritablement susceptibles de prendre en main cet enseignement d'informatique ;
- des capacités financières de l'établissement.

L'Agence signale d'ailleurs son intention de se rapprocher de l'IGEN nouvellement nommé en « Informatique et sciences du numérique » pour faire avancer au mieux ce dossier.

CT AEFE du 7 mars 2012

3. Recrutement des résidents 2012

Ce point a été traité lors du CT à la demande du SNES-FSU et suite à de nombreuses interrogations qui nous sont remontées dans le cadre de la campagne très prochaine du recrutement des personnels résidents.

1282 postes de résidents sont au mouvement : 392 vacants, 910 susceptibles de l'être. L'ampleur du mouvement prévisible est analogue à celle des années précédentes, autour de 800.

Les quelques points ci-dessous font la synthèse d'une note plus élaborée envoyée à nos responsables en vue de la campagne de recrutement.

1. La situation de vrai résidence

C'est la référence au décret 2002-22 qui est la seule valable.

« Sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires établis dans le pays depuis trois mois au moins à la date d'effet du contrat.

Sont également considérés comme résidents les fonctionnaires qui, pour suivre leur conjoint ou leur partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité, résident dans le pays d'exercice ou de résidence de ce conjoint ou de ce partenaire. »

La note adressée aux COCAC et chefs d'établissements pouvaient générer une ambiguïté sur la qualité de vrai résident des personnels en disponibilité dans le pays.

L'intervention du SNES à ce CT a contraint la direction de l'AEFE à rappeler la règle aux CCPL (vous pouvez donc le faire valoir en commission comme position officielle de l'AEFE).

Pour rappel, **les dossiers des vrais résidents doivent être classés avant les postulants venant de l'extérieur (faux résidents).** Les vrais résidents sont, outre les personnels concernés par les trois priorités de l'Agence, les expatriés en fin de mission, les personnels en disponibilité dans le pays (et qui ne seraient pas en contrat local dans leur discipline à plein temps) et les conjoints exerçant « dans une société publique ou privée locale ».

2. La situation des conjoint/es des expatrié/es nommé/es à la rentrée 2012.

La date de la CCPC de recrutement des expatriés du Second degré (14-15 mars) pose problème cette année car des CCPLA doivent se tenir dès le 12 mars. Elles se tiendront alors sans l'information du recrutement comme expatrié du conjoint(e), candidat(e) au recrutement comme résident. Or, si le ou la conjointe [ou pacsé(e)] d'un personnel expatrié (y compris nouvellement recruté) postule, il/elle est considéré/e comme un/e vrai/e résident/e, **donc le dossier est à classer avant les faux résidents.**

Le SNES est intervenu en amont par courrier auprès de la direction de l'AEFE et la DRH, pour proposer une solution mais nous n'avons pas été entendus. Nous avons par ailleurs dénoncé au CT le traitement inéquitable des personnels car les conjoints de personnels expatriés de direction sont déjà informés et peuvent être, quant à eux, traités selon la règle.

Nous avons donc proposé à l'AEFE de traiter le cas de tous les conjoints des collègues qui avaient été reçus en entretien expatrié comme des cas de vrais résidents et de faire un deuxième classement, éventuellement en l'attente de la nomination ou non de l'expatrié/e. L'AEFE n'a pas officiellement retenu cette solution qui est pourtant la seule possible. Mais la DRH ne propose pas d'autre solution.

Aussi, voilà ce que nous proposons pour les CCPL. Le SNES a donc communiqué auprès de ces sections et commissaires paritaires pour que soit retenue cette solution, éventuellement avec deux classements et, surtout, pour que les traitements des postulants soient totalement équitables. Il est par ailleurs nécessaire de **demander à l'administration d'attendre les résultats officiels de la CCPC expatriés pour proposer le poste au numéro 1.** L'AEFE a, à ce titre, confirmé que les candidats avaient 72 heures pour répondre (c'est la règle officielle, à faire valoir) mais que, dans de tels cas et compte tenu

du calendrier, la date pouvait être repoussée jusqu'au lundi 19 mars et que des recommandations officielles seront faites aux postes diplomatiques pour une plus grande flexibilité.

En dernier lieu ont été rappelé le cadrage de l'arrêté du 27 février 2007 qui fixe officiellement les conditions de préparations (y compris les données matérielles) et de tenue de commissions consultatives paritaires, locales ou centrales.

4. Recrutement à la Mission Laïque Française

La CCP de recrutement s'est tenue le 12 mars au siège parisien de la Mission laïque.

Dans ses **remarques préalables**, le SNES-FSU est intervenu à nouveau sur la question des inspections dans le réseau MLF. Nous avons déjà échangé sur cette question, notamment sur la base d'informations de terrain, pour dénoncer les pratiques de certains chefs d'établissement du réseau qui s'érigent en inspecteur et font des visites de classes sans prévenir ! Le SNES s'est opposé vigoureusement à de telles pratiques. Le chef d'établissement n'a pas d'autorité pédagogique sur les enseignants. De plus, ces pratiques dévalorisent l'inspection même et sont loin de faire honneur à la profession. Comme précédemment, nous avons clairement demandé qu'elles cessent. La direction de la MLF nous a proposé une rencontre ultérieure afin que de telles questions soient traitées à leur juste valeur. Le SNES est également intervenu sur les candidatures sur les postes aux Etats Unis, ces postes n'étant pas traités en commission centrale de recrutement. La MLF a répondu en disant que, suite à nos précédentes interventions, il est clairement indiqué dans la note de candidature que pour ces postes, les candidatures s'effectuent directement auprès des établissements. Sur ces postes comme sur les autres, nous avons d'ailleurs rappelé qu'il était **inadmissible que les postulants n'aient pas connaissance de toutes les conditions au moment où ils doivent prendre leur décision**. Le refus des établissements de communiquer la fiche financière (conditions salariales) n'est pas acceptable. La MLF a répondu que sur ces questions notamment, les conditions de conventions et affiliations avec leurs établissements allaient être révisées. Point important toutefois, la **convention type impose que le traitement soit au moins égal au salaire indiciaire du collègue**. Nous en avons profité pour dénoncer les établissements, notamment dans le réseau USA, qui détournent cette règle en augmentant largement les horaires des collègues, sans évidemment rémunérer les personnels en conséquence : travailler plus pour gagner la même chose ! Le SNES a également demandé à nouveau la communication des fiches financières pour tous les postes mis au mouvement. A notre demande, la MLF a également confirmé que les candidatures étaient écartées quand le postulant ne correspondait pas au profil (ex : un certifié de mathématiques postulant sur un poste de professeur des écoles ou en philosophie).

Le clou des échanges est quand même venu à la fin de la commission, lors de l'échange sur les suites du recrutement : **la direction de la MLF a décidé de faire des entretiens pour les candidats qui ont été présélectionnés ce jour**. Le SNES s'est évidemment vigoureusement opposé à une telle pratique, pour plusieurs raisons importantes et qui rejoignent les arguments toujours développés sur la question à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

- Tout d'abord, il s'agit de recrutement de titulaires de l'Education nationale, lauréat de concours d'enseignement et qui n'ont pas, a posteriori, à justifier de leur aptitude à enseigner.
- De plus, ces règles, mauvais héritage d'un fonctionnement privé dans ce qu'il n'a pas de plus resplendissant, ne révèlent rien sur le fond quant à la qualité professionnelle des postulants.

- Enfin, comme dans tout processus de recrutement, on ne change pas les règles en cours de route. Un minimum de cohérence est requis, ce qui semble être le cadet des soucis de la mission laïque qui s'était d'ailleurs bien gardée d'évoquer en amont une telle modification.
- Quant à notre argument sur l'équité mis en avant, la MLF y répond en disant que les personnels MLF déjà dans le réseau ne devraient pas quant à eux être convoqués à entretien : on va donc décider in fine de recrutement sur des collègues qui n'auront pas tous suivi le même processus de sélection !

Questions pratiques, le SNES a pu intervenir à de nombreuses reprises sur des dossiers individuels et plusieurs candidats ont pu obtenir une présélection ou être convoqués sur plusieurs postes, sur la base des informations transmises par les syndiqués.

2786 dossiers ont été enregistrés (contre 2179 en 2011, donc en légère augmentation) et 1554 dossiers ont été validés (+32 par rapport à 2011). 832 dossiers n'ont pas été validés car les envois papier n'ont pas été faits. Parmi les dossiers validés, 504 certifiés et 64 agrégés.

Pour la suite des opérations de recrutement, les **candidats présélectionnés** recevront dans les jours qui viennent une liste des présélections et pourront donc constater les postes sur lesquels ils sont en lice. **Ils auront jusqu'au 20 mars dernier délai pour confirmer leur candidatures sur ce/s poste/s**. Dès le 21 mars, les dossiers seront transmis aux chefs d'établissement qui ont voix au chapitre. Viendra la procédure des entretiens. Pas de calendrier précis sur les réponses définitives mais la mission laïque nous a confirmé qu'elle souhaitait les décisions les plus rapides possible, notamment à cause des demandes de détachement. Le SNES reviendra bien sûr sur ces questions et diffusera les informations aux collègues.

A noter : vendredi 16 mars aura lieu le dépouillement, à la MLF, pour la CCP des détaché/es. Le SNES y sera bien sûr présent et compte bien que la confiance des détaché/es pour la candidature SNES-FSU et SNUipp-FSU y sera quant à elle largement renouvelée.

Roger FERRARI
 Secrétaire national chargé
 des questions hors de France,
 Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
 Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
 Membres du Secteur Hors de France.
 RF/AD/HN/PS/LP